

Semaines Sociales de Rueil
E-mail : Semaines_sociales_rueil@yahoo.fr
Siège : c/o Bernard Schneckenburger
20 rue des Frères Lumière
92500 Rueil-Malmaison
Tel : 06 12 51 02 44

Rueil-Malmaison, le 5 juin 2020

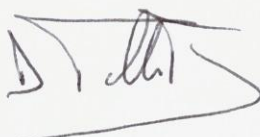
Politique du logement et mixité sociale
Lettre ouverte aux candidats au second tour des élections municipales 2020

Les « Semaines Sociales de Rueil » vous avaient sollicités en février, conjointement avec « Rueil-Réalités », pour répondre à quelques questions sur vos orientations en matière de logement. Nous vous remercions sincèrement pour votre réponse, que nous avons mise à disposition de nos adhérents et sympathisants avant le premier tour des élections.

A partir de ces réponses et de la prise en compte de différentes expertises, il nous semble que quatre propositions seraient de nature à nous rapprocher de l'objectif qui nous tient à cœur : le maintien de la mixité sociale dans une ville accueillante pour tous. Nous vous les communiquons par ce courrier. Certaines nécessiteraient pour devenir obligatoires un travail législatif, mais toutes peuvent être mises en œuvre de façon volontaire par notre future municipalité si elle le souhaite.

C'est dans cet espoir que nous vous en faisons part, en vous remerciant pour votre engagement au service de notre cité.

Le Président des Semaines sociales de Rueil



Dominique Pelloux-Prayer

**Propositions des Semaines Sociales de Rueil
suite aux réflexions sur le logement du 1^{er} trimestre 2020**

Les propositions suivantes paraissent pertinentes :

1. L'objectif de logements sociaux pourrait être fixé à 30% minimum dans les programmes neufs, avec 30% maximum de PLS, même lorsque la commune a atteint son quota au titre de la loi SRU (25% en zone tendue). En effet, il y a une forte demande. Et certains pays européens ont des pourcentages de logements sociaux bien supérieurs (Pays-Bas, Autriche notamment). La mixité sociale doit être favorisée au niveau le plus bas possible (du quartier, du lotissement, voire de l'immeuble) en veillant à un accompagnement adéquat.
2. Fixation de quotas (en nombre de places rapporté à la population) pour les places d'hébergement et les foyers d'accueil vu la grande disparité entre communes.
3. Présence obligatoire d'élus d'opposition dans les commissions d'attribution de logements sociaux et fixation de critères transparents tant pour les propositions d'attributions des organismes réservataires comme les municipalités que pour les choix finalement faits par le bailleur. Cette présence d'élus d'opposition peut également être un aiguillon pour que le réexamen légal tous les trois ans de la situation des locataires dépassant les plafonds de ressources soit effectif.
4. Promotion des montages avec dissociation foncier-bâti et OFS. Ces montages produisent plutôt des logements « intermédiaires » mais ceux-ci sont nécessaires pour améliorer la rotation dans le logement social.

Ces propositions ne dispensent naturellement pas d'une réflexion globale sur le financement d'une politique rendant un logement digne accessible à tous.